



Égalité Femme-Homme et lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour les ISST

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

Le MAA s'engage dans une démarche de double labellisation

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

OBJECTIFS:

- Sensibiliser aux enjeux de l'égalité entre les hommes et les femmes.
 - Prendre conscience des freins à l'égalité
 - Déjouer les mécanismes inconscients sur les promotions, les recrutements et les évaluations
 - Induire de nouvelles attitudes
 - Promouvoir au sein des équipes l'égalité entre les femmes et les hommes
- Connaître les responsabilités de l'encadrement en matière de harcèlement et de violences sexuelles au sein des services,
- Savoir identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles,
- Prendre conscience des conséquences de situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles
- Savoir comment agir avec les agents se déclarant victimes et les agents incriminés.

PUBLIC CONCERNE:

Inspecteurs de Santé et Sécurité au travail du MAA

CONTENU PROPOSE:

- 1- Égalité entre les femmes et les hommes:
 - Les raisons des inégalités entre les femmes et les hommes.
 - Les données chiffrées relatives à l'égalité professionnelle.
 - L'approche intégrée de l'égalité entre les sexes.
 - Déconstruire les idées reçues.
 - Promouvoir une culture partagée en faveur de l'égalité professionnelle.
 - Mettre en adéquation l'organisation du travail et les pratiques managériales avec les mesures relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- 2- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles :
 - Définitions / chiffres
 - Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
 - Les sanctions disciplinaires et pénales
 - La responsabilité de l'encadrement au quotidien
 - Comment réagir face à un fait ?
 - Fiche action récapitulative Conclusion (les 5 règles d'or)

INTERVENANTS:

Prestataire spécialisé

DURÉE:

1 jour

LIEU:

Paris

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM:

15

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE:

Delphine Lasne : BFCD

Cécile Sozet : INFOMA cecile.sozet@agriculture.gouv.fr 04 87 25 97 21

RESPONSABLE ADMINISTRATIF:

Béatrice Antoine : INFOMA beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr 03 83 49 94 12

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr